



# AVIS DE COURSE

## COUPE INTERNATIONALE DE PRINTEMPS

La ROCHELLE NAUTIQUE

**Du dimanche 21 au jeudi 25 avril 2024**  
**Grade 4**

### **Préambule :**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents non francophones précisées en annexe  
« Prescriptions fédérales » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le [Code de publicité World Sailing 20.9.2](#) s'applique.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS**

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russe ou biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

#### **3.1 La régata est ouverte à :**

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
- Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés de 2009 à 2014.
- Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.

#### **3.2 Accès CIP**

L'accès à la CIP 2024 est ouvert :

- Pour le groupe D2 : sans restriction de zone géographique aux coureurs benjamins d'une part, et aux minimes / cadets d'autre part.
- Pour le groupe D1 : aux coureurs qualifiés en conformité avec le règlement sportif en vigueur.
- Les 40 premiers coureurs (25 garçons et 15 filles) de l'Opti Cup Cap d'Agde 2023 ayant une licence FFVoile sont retenus dans ce groupe. (listing disponible sur le site internet de l'épreuve )

- 40 coureurs de l'inter ligue de mars 2024 non encore sélectionnés sur l'Opti Cup Cap d'Agde 2024.
- 37 coureurs, de l'inter ligue de fin mars non encore sélectionnés sur l'Opti Cup
  - 1 coureur antillais Zone Antilles sur Schoelcher
  - 2 coureurs Zone Nouvelle Calédonie :
- 10 coureurs étrangers

**3.3** Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : [https://voilerochelaise.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=124249&a5c3063cb4bab3a3f853b1c8d167bbfc=1705683328](https://voilerochelaise.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=124249&a5c3063cb4bab3a3f853b1c8d167bbfc=1705683328)

Le formulaire sera disponible à partir du 20 janvier 2024 et jusqu'au vendredi 05 avril 2024 minuit.

- 3.4** Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir au moment de leur inscription :
- L'attestation 2024 d'adhésion à la classe Optimist, **présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve**, qui atteste du dépôt et du contrôle sur le site de la classe des documents suivants :
    - Les pages 1 et 2 du livret IODA **correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve** (concordance entre coureur et propriétaire du bateau et N° de voile)
    - La licence de type "Compétition".
    - Une autorisation parentale
- 3.5** Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais),
  - Une autorisation parentale
- 3.6** La Coupe Internationale de Printemps 2024 est l'épreuve sélective des délégations françaises pour les championnats internationaux 2024.
- 3.7** Les concurrents français postulant aux diverses épreuves internationales doivent se préinscrire auprès de la classe, par le biais d'un « google form » mis en place à partir du 1<sup>er</sup> février 2024, et clos le dimanche 21 avril 2024. Cette candidature devra s'accompagner du dépôt d'un chèque de caution de 100 €, à l'ordre de la classe, au plus tard à la fin de la confirmation des inscriptions : dimanche 21 avril à 9h00.

#### **4. CATEGORIES**

- Minimes /Cadets : coureurs nés en 2012, 2011, 2010 et 2009 et
- Benjamins : coureurs nés en 2014 et 2013

#### **5. DROITS A PAYER**

- 5.1** Les droits requis sont les suivants :
- 95 € tarif de base jusqu'au 22 mars 2024,
  - A compter du 23 Mars 2024, les inscriptions seront majorées à 124 €.
  - Inscriptions clôturées le 05 Avril 2023 à minuit
- Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club.
- 5.2** A partir du troisième enfant d'une même fratrie, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur la période du tarif de base).
- 5.3** Conditions de remboursement :  
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- 5.4** Moyen de paiement : virement bancaire.

## **6. QUALIFICATION ET/OU FINALE**

6.1 Pour les Minimes /Cadets D2 et les Benjamins, s'il y a plus de 90 coureurs dans une de ces catégories, la régata pourra se dérouler en poules qualificatives et finales.

• Pour les minimes/ Cadets D1, la phase de qualification ayant déjà eu lieu sur l'Opti Cup Cap d'Agde 2023, les coureurs seront directement en phase finale.

• Pour les minimes/Cadets D2, et les benjamins, la phase de qualification durera 2 jours, sous réserve que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.

6.2 La répartition du premier jour pour les minimes/cadets D2 et les benjamins se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve. Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

## **7. PROGRAMME**

7.1 Confirmation des inscriptions par les accompagnateurs référents :

- Samedi 20 avril 2024 de 13h00 à 19h00
- Dimanche 21 avril 2024 de 08h30 à 09h30 (sur rendez-vous uniquement)

7.2 Briefing entraîneurs le 21/04/2023 à 09h00

7.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

Dates	Heure du 1er signal d'avertissement	
Dimanche 21/04	12h00	courses à suivre
Lundi 22/04	10h00	courses à suivre
Mardi 23/04	10h00	courses à suivre
Mercredi 24/04	10h00	courses à suivre
Jeudi 25/04	10h00	courses à suivre

7.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

7.5 La remise des prix aura lieu dès que possible après les courses du jeudi 25 avril 2024.

## **8. JAUGE**

8.1 Au plus tard à l'ouverture des confirmations d'inscription, chaque coureur devra remplir le formulaire de sa déclaration de jauge selon les liens suivants :

Minimes Français : <https://docs.g> les documents seront fournis ultérieurement

Benjamins Français : <https://docs>.

-Minimes Anglais : <https://docs>.

Benjamins Anglais : <https://docs>.

Des contrôles de jauge pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

## **9. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- publiées selon la prescription fédérale.
- disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de l'épreuve, sur le WhatsApp de l'épreuve et sur le site internet de l'épreuve.

## **10. LIEUX**

10.1 La zone de course est située dans la Baie de LA ROCHELLE (voir carte en annexe).

## **11. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

## **12. SYSTEME DE PENALITE**

En cas d'arbitrage semi-direct, la RCV 44.1 n'est pas modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue, selon l'annexe fédérale en vigueur.

## **13. CLASSEMENT**

**13.1** 2 courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

- Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

**13.2** En cas d'égalité de points, il sera fait application du système World Sailing annexe A8.

## **14. ACCOMPAGNATEURS [DP]**

**14.1** Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur le site internet de l'épreuve : <https://www.larochellenautique.com/cip2024/>

**14.2** Les entraîneurs fourniront, au plus tard le lundi 15 avril, la liste des coureurs sous leur responsabilité pendant l'épreuve et devront envoyer à cette date la fiche entraîneur jointe en annexe par mail à l'adresse suivante : [regate@larochellenautique.com](mailto:regate@larochellenautique.com)

**14.3** Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'Autorité Organisatrice.

## **15. PROTECTION DES DONNEES**

### **15.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **15.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'Autorité Organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles.

Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent et ses représentants légaux ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **16. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »

En participant à cette épreuve, chaque concurrent et ses représentants légaux acceptent et reconnaissent que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **17. COMMUNICATION RADIO[DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.

## **18. PRIX**

La remise des prix aura lieu dès que possible, après la régata, le jeudi 27 avril 2023.

Des prix seront distribués comme suit :

Aux 3 premiers garçons et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins

Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2012) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés en 2014) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

Si les podiums scratch sont différents, les trois premiers pourront être appelés pour la photo

## **19. DECISION DE COURIR**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

La Rochelle Nautique  
20 avenue Antoine Albeau  
17000 La Rochelle  
contact@larochellenautique.com  
05 46 44 49 20

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

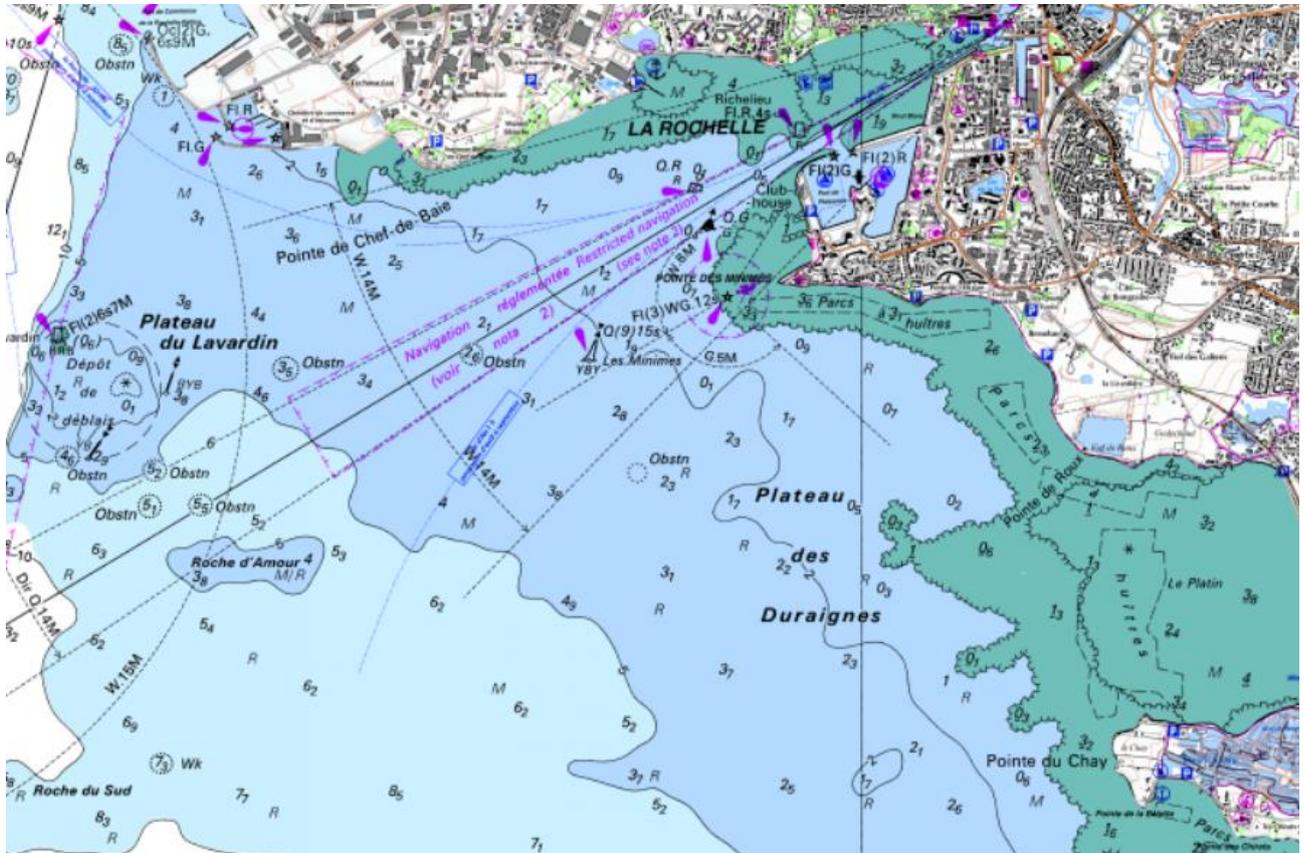
(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

## ANNEXE « ZONE DE COURSE »



### Conditions d'accès au club :

#### **Avion**

Aéroport La Rochelle-Ile de Ré

Connexions : Lyon, Nice et Marseille, Bristol, Geneva, London (2 airports), Manchester, Brussels, Dublin, Porto

Compagnies : Chailair, EasyJet, Jet2.com, Ryanair

#### **Train**

Paris - La Rochelle 3h By train

#### **Route**

Paris - La Rochelle 4h30

Nantes - La Rochelle 2h

Bordeaux - La Rochelle 2h

#### **Océan**

En ferry (voitures et passagers) depuis la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie et tous les ports français. La Rochelle possède également un important port de commerce et il est possible de mutualiser les flottes et de faire décharger les bateaux dans le port de commerce (transport, freight, containers,...). Saint-Nazaire, à 2h20 de La Rochelle, est une autre option envisageable.

### Carte des hébergements :

<https://www.larochellenautique.com/carte-hebergements/>

## FICHE ENTRAÎNEUR

Coupe Internationale de Printemps 2024  
Course en flotte / course par équipe La  
Rochelle Nautique

Nom et Prénom		Club	Téléphone
Identification du semi-rigide			
Adresse mail			

Déclare prendre en charge **sur l'eau** les coureurs suivants :

N° voile	NOM et Prénom des coureurs	CL UB	Cour seen flotte	Cour se par équi pe
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je souhaite être intégré au dispositif de sécurité de la LRN :  oui  non

Signature :